



Démocratie et développement durable

➤ Synthèse de travail du groupe n° 5 du “Grenelle Environnement”

La politique générale de développement durable implique de nombreuses réformes politiques, de manière à adapter notre démocratie aux nécessités de l'écologie et du développement durable. Tous les citoyens sont à la fois acteurs, victimes et responsables des changements environnementaux.

Établir les bases d'une démocratie écologique

- ❑ La démocratie écologique a pour vocation d'articuler les principes de la préservation de l'environnement et du développement durable à l'élaboration des politiques publiques et aux modes de gouvernance non seulement des établissements publics, mais aussi des entreprises privées. Elle privilégie la concertation, la discussion des intérêts a priori contradictoires, la médiation et la négociation. Il est important que le monde associatif soit impliqué dans les débats, au niveau des chambres consulaires et du Conseil économique et social.
- ❑ Les quatre grands axes de travail ont porté sur : la reconnaissance des partenaires sur les questions environnementales, une stratégie nationale de développement durable validée par le Parlement, des décisions publiques élaborées en tenant compte systématiquement des avis éclairés d'autres acteurs, et l'intégration des principes de la préservation de l'environnement et du développement durable dans la gouvernance de l'entreprise.
- ❑ Désormais, les politiques publiques, les lois, les règlements, ne doivent plus être envisagés sans être accompagnés d'études d'impact et de durabilité, qui établiront la façon dont les principes du développement durable sont, ou non, pris en compte. Cette mesure doit s'accompagner de la mise au point d'outils, de référentiels et d'évaluations adaptés.

Ces préoccupations doivent aussi être transposées au niveau des territoires, où se rencontrent au plus près les préoccupations des citoyens et la mise en œuvre des décisions publiques.



Acteurs économiques et développement durable

- ❑ L'État est particulièrement concerné par l'exigence d'exemplarité, et les administrations publiques peuvent être pionnières en matière de bilan écologique. L'entreprise, publique et privée, et les marchés sont des acteurs et des responsables dans ces démarches, et seront amenés à faire entrer ces questions dans leurs instances de discussion et dans leurs processus internes. Enfin, il est important de renforcer l'information.

➤ Principes et mesures énoncés

- ❑ À partir de 2008, le Parlement devra se donner les moyens de contrôler la politique de développement durable mise en œuvre par le gouvernement. Ainsi, les différentes dimensions de la qualité de vie de tous seront prises en compte, au niveau de la santé, de la préservation de la biodiversité par l'urbanisme et par les transports, tout en luttant contre les inégalités.
- ❑ Des commissions devront être créées à l'Assemblée nationale et au Sénat afin de débattre de ces politiques. De plus, les collectivités locales et territoriales seront plus libres pour élaborer et pour réaliser leurs politiques de développement durable. Elles pourront ainsi inventer de nouvelles procédures pour limiter les transports qui engorgent les centres urbains. Des mesures vont être prises afin d'établir une complémentarité entre le travail des décideurs et celui des experts. L'expertise reconnue des associations impliquées devra être prise en compte.
- ❑ Ces décisions doivent permettre de jeter les bases d'un "new deal écologique et économique", à vocation nationale, mais aussi européenne et internationale.

Au collège comme dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, chaque membre de la communauté éducative peut s'investir dans le "Grenelle Environnement à l'École".